

BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES SUR L'ANNÉE SCOLAIRE

2014-2015



Chers parents,

L'année scolaire 2014/2015 prend fin et nos enfants vont pouvoir profiter pleinement d'une période de repos bien mérité avant d'attaquer une nouvelle année.

Nous souhaitons profiter de ces quelques mots pour faire un bilan synthétique des différents sujets traités par les parents d'élèves FCPE tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Cela concerne bien entendu l'ensemble des parents ayant un enfant scolarisé (Maternelle ou élémentaire) sur notre Commune.



Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate Alerte attentat est maintenu de même que les barrières de protection.

Les parents n'ont pas la possibilité d'entrer dans l'enceinte de l'école. Des places de parking sont disponibles sur la place du Foyer Rural et en haut de la rue Phélypeaux.



Préau Maternelle

Après des années d'attente, un budget a été voté afin de réaliser un préau au cours de l'année 2015.

Aucune commande lancée lors du Conseil d'école du 12 juin 2015. Cependant, nous espérons avoir une bonne surprise en septembre prochain.



Dépose-minute

Afin d'éviter des tensions inutiles, il nous paraît utile de rappeler que personne ne doit stationner dans le couloir du dépose-minute.



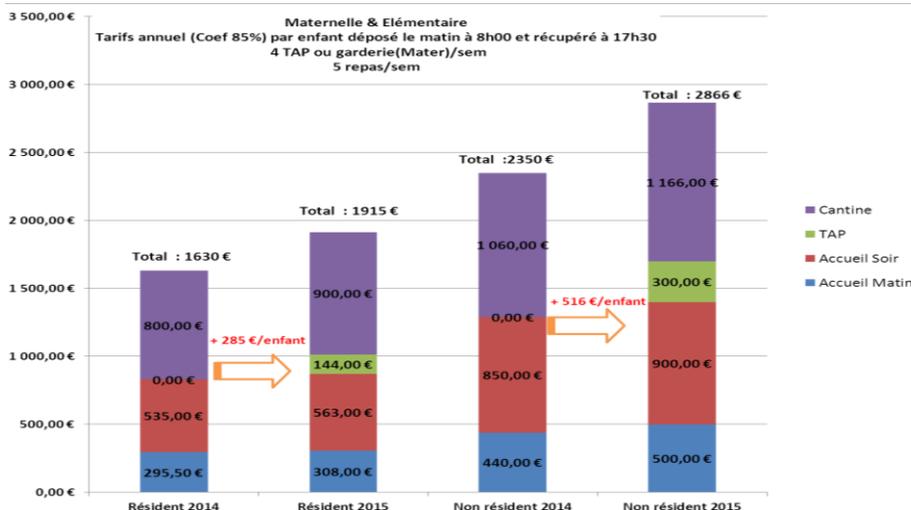
Des questions...

Pour toutes questions liées aux actions réalisées sur l'année scolaire 2014-2015, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez également prendre contact avec les services concernés de la Mairie de Jouars-Pontchartrain.

Tarifs Péri-scolaires 2015-2016

Comme chaque année nous avons reçu les différents documents d'inscriptions scolaires, en particulier ceux des repas scolaires et des TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire). Nous souhaitons attirer votre attention sur les changements qui ont été apportés par la Commune en particulier les coûts associés.



Tarifs des Temps d'Activité Péri-scolaires (TAP)

Mis en place à la rentrée 2014/15 lors de la réforme des rythmes scolaires, **les TAP seront désormais payants**. Deux réunions de pilotages ont eu lieu entre la Commune et les parents d'élèves. Lors de la dernière de fin mai 2015, la Commune a annoncé les nouveaux tarifs (présentés aux votes du Conseil Municipal de Juin) et adoptés au Conseil du 05 juin 2015. Le tarif sera indexé sur votre quotient familial (mini 35% et maxi 85%).

Cette réforme imposée par l'Etat représente essentiellement des dépenses de personnel supplémentaire (animateurs). Lors du dernier comité de pilotage des TAP, la commune a annoncé avoir fait le choix de répercuter 100 % de ce coût sur la facture des parents.

Subventions

Chaque Commune perçoit une subvention pour l'application de cette réforme :

- Par la CAF (Asre) : **54 €/enfant/an/4 TAP**, (idem que pour 2014/2015).
- Le Fond d'amorçage maintenu définitivement: **50 €/enfant/an** (voir communiqué de presse de l'Association des Maires de France en date du 29/10/2014)

==> **soit un total de subvention de 104 €/enfant/an** (idem année 2014/2015).

Budget

Ce qui laisse supposer un montant total engagé par la Commune de l'ordre 248 euros/enfant/an (144 € payés par les parents + 104 € subventions et aides).

==> **soit un budget total de l'ordre de 140 000 € pour la commune**.

La Commune n'a pas souhaité nous communiquer de détail sur la construction du montant payé par les parents pour ces TAP. Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rapprocher du service péri-scolaire de la Commune.

Restauration scolaire

Un nouvel Appel d'offres a été lancé en Février 2015. Le succès issu de la forte participation des parents aux questionnaires a permis de rencontrer la commune afin de travailler ensemble sur le moyen de traduire le souhait des parents exprimé en particulier l'introduction significative de produit Bio-Locaux dans les assiettes ainsi que des actions pédagogiques auprès des enfants sur la constitution des repas, sensibilisation à la nutrition, l'équilibre alimentaire,...

Merci pour l'aide du corps enseignant pour la gestion de la distribution du questionnaire ainsi que les ATSEM et le personnel d'animation.

Une commission menu « spécifique » devait déterminer, en concertation Commune/Parents d'élèves, la proportion et la fréquence de l'introduction des produits Bio-Locaux dans les assiettes ainsi que la mise en place d'un « chantier réduction du gaspillage ». Cette réunion a eu lieu à la Mairie le 08 juin 2015. La Commune a annoncé en début de séance le choix, la périodicité et les tarifs qui avaient déjà été présentés et votés au Conseil Municipal du 05 juin. **Ce choix n'a donc pas fait l'objet d'une concertation avec les Parents d'élèves.**

Une augmentation de 12,5 % du tarif actuel sera appliquée à la rentrée 2015/16. Elle prend en compte l'introduction d'un élément bio-local journalier (entrée, légumes, fromage ou dessert, hors viande et poisson).

C'est une avancée mais il reste encore un effort significatif pour répondre aux souhaits des Parents. Nous profiterons de l'année à venir pour mettre cela en place de manière concertée.

L'introduction d'un élément Bio-Local représente un coût supplémentaire de 4,5 % pour la Commune. La Commune justifie la hausse des 8% restant en compensation de la stagnation des tarifs de la restauration depuis 2011.

Evolution du prix du "Ticket Repas" facturé aux Parents

+ 37% entre 2010 à 2015



Pause méridienne

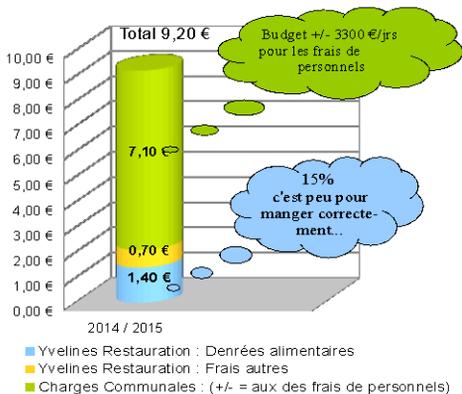
La commune a annoncé une répartition 50%/50% du coût de cette période entre la Commune et les Parents. Le ticket moyen payé par les parents étant de 4,60 euros (2014/2015), on peut donc estimer le coût total de l'ordre de 9,20 € pour l'ensemble de la prestation sur cette même année.

Pour l'Elémentaire, avant la mise en place des TAP, la pause méridienne durait 2 h réparties comme dans le graphique ci-dessous.

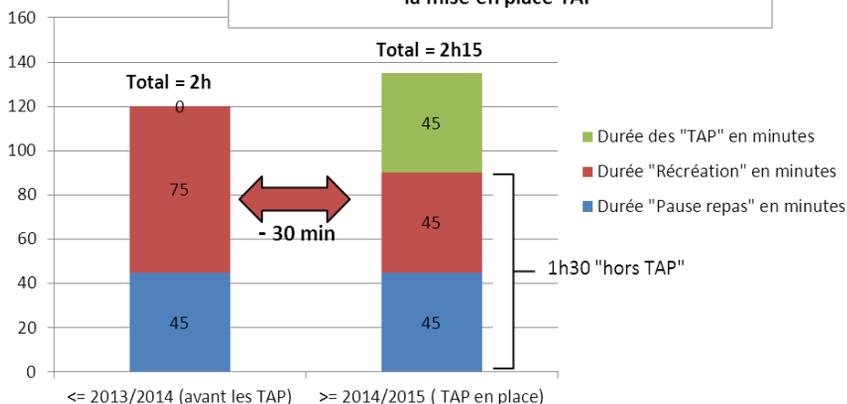
Depuis la mise en place des TAP, la pause méridienne a été allongée, passant de 2h à 2h15 incluant 45 min de TAP. Ce qui amène, par déduction, à une pause méridienne « hors TAP » de 1h30 à partir de 2014/2015.

Pour la maternelle, la pause méridienne a été raccourcie, passant de 2h00 à 1h30.

Décomposition du coût du "Ticket Repas" Répartie à +/- 50% Parents et +/- 50% la Commune



Décomposition de la pause méridienne avant & après la mise en place TAP



A partir de la rentrée prochaine, **les TAP seront payants** pour les 45 min associées (durée des « TAP »).

Pour la cantine, le **prix aurait dû baisser** proportionnellement de 30 min (durée réduite de 2h à 1h30) que l'on peut estimer financièrement de l'ordre de 0,80 à 1 euros sur la part payée par les parents. Ce n'est pas l'option qu'a choisie la commune qui, de plus, augmente la cantine de 8% (hors bio).

Retrouvez l'ensemble des actions et comptes rendus 2014/2015 sur le site de la FCPE:

<http://fcpe-ecoles-pontchartrain.hautetfort.com/actualites/>